



GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING

## **DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES- CAPITALE**

**20 OCTOBRE 2016**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Députés,

Cette Déclaration de Politique Générale est celle de mi-législature. Elle nous permet donc de mesurer le travail déjà accompli et de préciser celui de cette année. Mais elle permet aussi d'envisager très concrètement les perspectives à plus long terme pour notre Région. Le **Plan Régional de Développement Durable (PRDD)**, approuvé ce mardi par mon gouvernement, est, en ce sens, un document fondateur. J'y reviendrai.

Dans un schéma classique, une déclaration de mi-législature devrait s'insérer dans le canevas éprouvé qui consiste à présenter nos politiques actuelles comme l'articulation entre l'ambition des déclarations inaugurales et l'achèvement de nos projets pour la fin de notre quinquennat.

Toutefois, il m'est impossible de passer sous silence le fait que, tout en préservant le cap que nous nous étions fixés, nous avons dû adapter notre travail au gré des exigences douloureuses dictées par l'actualité.

Je ne dois pas vous rappeler que cette première moitié de législature a été marquée par le sceau d'une violence insupportable qui s'est abattue sur notre Région.

**Les attentats du 22 mars ont été un épouvantable drame dont l'écho est toujours présent.**

Ses conséquences ont d'abord été humaines. Le souvenir des victimes, de ces vies soufflées par le fanatisme dans le décor si banal d'un trajet quotidien ne pourra s'effacer.

Tous les Bruxellois ont été touchés par ces images qui n'étaient pas celles d'un pays lointain évoqué au JT, mais d'une plaie portée dans l'intime de leur ville.

Je l'ai dit, notre population a été extraordinaire de courage et de résilience. Les Bruxellois n'ont pas courbé l'échine face à l'adversité. Notre Région a été l'objet de sympathies venues du monde entier. Mais son nom a suscité de la crainte également.

L'ampleur des conséquences de ces attentats n'est pas encore totalement connue. Les effets sont cependant bien visibles sur les plans économiques et sociaux. Ils continuent de se faire durablement sentir.

C'est dans ce contexte douloureux, inédit et complexe que l'équipe gouvernementale, que je suis fier de présider, poursuit son travail pour améliorer la vie de tous les Bruxellois et renforcer notre Région.

Nous avons donc mis en place une série de politiques pour répondre à des niveaux différents aux conséquences immédiatement identifiées.

Ces politiques ciblées sont l'expression d'un devoir de résistance, de notre volonté de participer à notre niveau, à la protection de nos idéaux démocratiques et à l'amélioration de la vie de nos citoyens. Nous le devons aux Bruxellois, nous le devons aux victimes comme une exhortation à l'agir.

Au cours de cette 1ère moitié de législature, le travail a essentiellement permis :

- D'accélérer **l'intégration de la 6ème réforme de l'Etat.**
- De doter la Région des **outils** permettant l'opérationnalisation et la concrétisation des ambitions régionales dans toutes les compétences.
- De mettre en place des **réformes qui vont permettre aux communes de retrouver des moyens conséquents.**

### **Budget**

Comme je vous le disais, malgré l'impact financier important des attentats, malgré les difficultés, nous continuons de travailler avec un **budget en équilibre.**

Parce qu'il faut se rendre compte : suite aux attentats, en plus des pertes économiques directes, les mesures indispensables mises en place ont déjà mobilisé plus de 50 millions d'euros exceptionnels.

- Ainsi, nous avons débloqué plus de **30.000.000€ pour soutenir les secteurs les plus touchés** comme les commerces, le secteur HORECA et les entreprises liées au secteur du Tourisme.
- Ainsi, par exemple, nous avons **suspendu, avec le concours des communes, les taxes hôtelières** pour l'ensemble de l'année 2016. Nous avons financé cette mesure à travers le fonds de compensation fiscale ;
- Nous avons lancé le recrutement de **100 agents de sécurité** pour les stations de métro et de pré-métro ;
- Nous avons financé une **formation organisée par le Siamu et la Croix Rouge** qui a permis à 2000 personnes d'apprendre à réagir au mieux avant l'arrivée des secours en cas d'attentat ou de toute autre catastrophe ;
- Nous avons encore accéléré notre **plan « sécurité vidéo »** qui permet de doter notre Région de caméras intelligentes. Des caméras qui nous aideront au niveau de la sécurité, c'est évident. Mais qui pourront aussi nous fournir des données utiles dans des domaines aussi divers que la zone à faible émission, etc.
- Et puis, en plus de ces mesures, nous avons également immédiatement lancé des opérations pour **rétablir l'image** de notre Région :

- a) Nous avons évidemment accentué le **lobbying à l'étranger** via nos services pour l'export et l'investissement ;
- b) Mais nous avons aussi lancé d'importantes actions de **communication via Visit.brussels**. Il s'agissait sans attendre d'informer, de rassurer et d'attirer à nouveau un public touristique, de loisirs et d'affaires. En 2017, nous relancerons une nouvelle campagne internationale.

En parallèle, nous travaillons pour **renforcer au maximum l'attractivité** de notre Région :

- C'est le cas, par exemple, avec **le lancement de l'année « Mixity »**. Elle mettra en avant l'immense richesse de notre diversité culturelle. Elle fera connaître nos atouts, tellement spécifiques, qui unissent les Bruxellois et qui font aussi de Bruxelles une destination touristique de choix.
- Nous poursuivrons nos actions pour placer Bruxelles au top des **Smart Cities**. Nous installerons de **hotspots gratuits « Wifi.brussels »** dans toutes les stations de métro.
- Nous poursuivrons notre soutien à **l'audiovisuel**, via screen brussels fund asbl.

### **Budget 2017**

Pour en revenir à notre budget 2017, l'exercice budgétaire de la Région Bruxelloise n'a pas été moins difficile ni ambitieux que celui

des autres entités du pays. Mais il s'est effectué dans le calme, la discrétion et le sérieux.

Et pourtant, les paramètres n'étaient pas simples :

- **Refinancement indispensable de nos communes dès 2017**, et ce malgré la stagnation de certaines de nos recettes fiscales conjoncturelles,
  
- **Echéance de grands investissements dont la planification était indispensable**,
  
- **Priorités de nos politiques** en matière d'emploi et de logements destinées à renforcer l'autonomisation de la Région face au nécessaire « **effet retour-IPP** » que la Sixième réforme de l'Etat nous impose de réussir,
  
- Objectifs de **trajectoire budgétaire peu clairs** au regard des équilibres intra-belges,
  
- Chocs de liquidités imposés à nos pouvoirs locaux par des **retards consécutifs d'enrôlements du fédéral, etc**

Bref, une situation complexe à laquelle il convenait de répondre avec sérieux.

Il est évident que l'année à venir sera difficile pour notre Région comme, d'ailleurs, pour l'ensemble des entités du Royaume.

Mais nous voulons tenir bon : Donc, après l'absorption des politiques liées à la **Sixième réforme de l'Etat**, nous voulons absolument poursuivre les **réformes décidées par mon Gouvernement** tout en restant cohérents et responsables.

C'est ainsi que nous intégrons des **moyens sans précédent en faveur de la sécurité et des communes.**

Nous mettons progressivement en œuvre les **réformes des Organismes et Administrations nécessaires** pour renforcer encore le service aux citoyens, l'expertise et la spécialisation de nos administrations.

Nous nous sommes engagés, de manière forte, **en matière économique.** Des engagements nécessaires et urgents au regard des derniers mois que nous venons de vivre.

Nous tenons nos engagements quant aux investissements planifiés par ce Gouvernement, et **notamment en matière de mobilité et de logement mais aussi en soutien aux investissements de nos communes.**

Je suis donc fier de pouvoir dire que l'ensemble des membres de cette majorité œuvre communément à la mise en place de la

Déclaration de Politique Gouvernementale et qu'en dépit d'un contexte budgétaire extrêmement difficile, c'est la détermination à aboutir qui a présidé à nos travaux.

Les moyens nouveaux dégagés en 2017 permettront le financement de politiques prioritaires du Gouvernement :

Le **contrat d'insertion** bénéficiera d'un budget de **21 millions d'euros** pour poursuivre le travail entamé en 2016.

La **Dotation générale aux communes** sera renforcée d'un montant de **30 millions** d'euros dès 2017.

En outre, une augmentation du **Fonds de Compensation Fiscale de 36 millions d'euros** a été décidée, compensant de nouvelles taxes supprimées, mais également des pertes de recettes historiques, et notamment au précompte sur le matériel et outillage.

Les **droits d'enregistrement** passeront effectivement à zéro pour l'accès à la propriété d'immeubles de moins de 500.000 €, ainsi que nous l'avons annoncé !

Une **baisse de 1,5 % de l'IPP partout en RBC** pour les revenus 2017 sera effectivement décidée.

La **prime annoncée de 120€** par an pour les propriétaires habitants sera versée pour 2016 et 2017.

Les **grands investissements** sont naturellement également assurés : plan logement, CRU, FEDER, Tunnels porte de Hal et Léopold II, métro... Le gouvernement pense que les **100 millions** de ces grands investissements ne doivent pas être repris dans l'objectif budgétaire. Votre parlement évoquait la nécessité de décorseter les budgets pour des investissements productifs, nous partageons cette vision.

Prêts pour les investissements essor démographique : FRBRTC :  
**100 millions pour 2016-2018 !**

Fonction publique : couverture de l'ensemble des plans de recrutement en cours au SPRB et dans les nouveaux OIP, ainsi que de l'exécution de l'ensemble des accords sectoriels.

### **Sécurité : 28 millions d'euros de dépenses**

**d'investissements** au profit des dispositifs régionaux et des zones, et notamment la mise en place du Centre de Crise seront inscrits au budget 2017.

### **La Réforme fiscale**

Quant à notre réforme fiscale, elle se fera dans une « **neutralité budgétaire** ».

Par cette réforme fiscale :

- Nous rendons la **fiscalité moins complexe, plus juste et plus favorable** pour l'ensemble des Bruxellois.

- Nous assurerons une **stabilité des recettes fiscales** pour ne plus être tributaires d'aléas dans les recettes, comme nous le sommes encore cette année.
- Nous **allégeons la fiscalité sur le travail des Bruxellois**. Et nous renforçons la fiscalité foncière qui pèse sur les multipropriétaires et les non-résidents Bruxellois.

**Donc, notre réforme fiscale signifie concrètement :**

1. **La suppression, dès cette année, de la taxe forfaitaire de 89€ ;**
2. **Une prime de 120 € pour les propriétaires bruxellois** pour compenser la hausse du précompte immobilier. Pour 2016, elle sera directement versée par l'administration régionale sur le compte des Bruxellois. Même chose en 2017. A partir de 2018, cette remise de 120 EUR sera immédiatement déduite du précompte immobilier;
3. En ce qui concerne les **droits d'enregistrement**, mon Gouvernement a voulu remédier au fait que bon nombre de familles, et en particulier des personnes isolées, ne peuvent s'acquitter de ces droits. Ils ne peuvent donc pas devenir propriétaires, et se voient obligés à continuer à payer un loyer, voire de quitter Bruxelles.

Donc, à partir de 2017, pour **l'achat de son logement propre**, la Région va octroyer une réduction immédiate de **21.875 euros** sur les droits d'enregistrement puisque nous augmentons l'abattement sur ces droits pour les habitations à moins de 500.000€ ;

Mon gouvernement en est persuadé : la **suppression du bonus-logement**, compensée par la diminution des droits d'enregistrement, permettra à davantage de Bruxellois de devenir propriétaires, et de les maintenir ainsi durablement à Bruxelles. Particulièrement la classe moyenne, dont la Région a besoin et dont le départ de Bruxelles fragilise l'équilibre du financement de la Sixième réforme de l'Etat via l'Impôt des personnes physiques.

**4. L'accès à la propriété mais aussi une politique fiscale sur le travail plus juste : voilà donc ce que nous promettons à ceux qui contribuent aux besoins de la Région !**

Comme je vous le disais, à cette fin, **l'impôt sur les revenus du travail baissera progressivement de 1% en 2016 à 1,5% en 2017.**

5. Mon Gouvernement s'engage aussi dans la fiscalité environnementale et **abaisse également le prix du premier abonnement scolaire STIB à 50€ au lieu de 120€ ;**

6. Enfin, nous **assouplissons** les droits de succession pour les familles recomposées et nous **harmonisons les droits de**

## **donation et les droits de succession pour la transmission d'entreprises familiales.**

### **L'Economie et emploi**

En ce qui concerne l'Economie et l'Emploi, **la méthode et la concertation** sont au cœur des politiques que nous menons.

Nous venons de tenir un nouveau **Sommet Social autour des Objectifs de la Stratégie 2025**. La récurrence de nos rendez-vous avec les partenaires sociaux répond à cette nécessité que nous avons conçue dans l'élaboration de cette Stratégie 2025 de suivre et évaluer de manière continue les objectifs que nous nous sommes assignés.

Le Comité Bruxellois du Conseil Economique et Social élargi de juin dernier avait permis de mettre en lumière les nombreuses avancées parcourues durant la première année de mise en œuvre de la Stratégie 2025 (52 chantiers sur 180 étaient déjà achevés, 39 étaient en cours de réalisation).

Dès la fin de cet été, les Comités de Pilotage des 18 objectifs se sont réunis en vue de préparer ce Sommet Social. Les priorités de l'année ont ainsi été identifiées, conformément à la méthodologie approuvée dans ce plan d'action pluriannuel.

Il appartiendra à ce Gouvernement et au suivant d'assurer que cette dynamique se maintienne et que nous posions ensemble les conditions de la continuité de ce travail pour les 9 années à venir !

Le résultat de ce travail de « priorisation » fait l'objet d'un **nouveau tableau reprenant 86 priorités** pour cette année.

Quelques-unes des **dimensions de la Stratégie 2025** sont pour moi particulièrement emblématiques du travail que nous menons.

Je citerai pour l'exemple :

- La réforme des groupes cibles,
- Le contrat d'insertion,
- Le Small Business Act,
- Le Plan Régional d'Innovation,
- Les Contrats écoles.

Naturellement, la prise en charge des compétences issues de la Sixième réforme de l'Etat constitue le premier enjeu de cette stratégie, en même temps **qu'une formidable opportunité pour notre Région de déployer des politiques mieux orientées pour renverser, comme nous le faisons depuis deux ans, la situation de l'emploi à Bruxelles.**

**Ainsi, concernant les politiques dites « Groupes-Cibles »,** nous avons défini les orientations permettant de recentrer plus de 200 millions d'euros sur les demandeurs d'emploi bruxellois. Notamment envers ceux qui requièrent une attention particulière. Car, même si le chômage n'a cessé de diminuer à Bruxelles depuis le début de la législature, les jeunes de moins de 30 ans, les peu qualifiés, les demandeurs d'emploi de longue durée et les travailleurs âgés requièrent une réelle attention particulière.

La réforme de la politique dite « groupes-cibles » renvoie à l'ensemble des dispositifs visant l'accès ou le maintien à l'emploi de ces groupes spécifiques et répondant aux spécificités et aux besoins du marché du travail.

Trois objectifs sont poursuivis par notre « réforme des aides à l'emploi » :

- Une **diminution et simplification du nombre de dispositifs hérités** et une **concentration des moyens** vers les dispositifs maintenus ou développés ;
- Une **plus grande lisibilité des dispositifs** pour les demandeurs d'emploi comme pour les employeurs **et une concentration des moyens** pour donner un véritable avantage compétitif aux publics-cibles bruxellois : « plus vite, plus fort » ;
- Et enfin : Un recentrage des **moyens régionaux vers les Bruxellois** et la réalité de l'emploi à Bruxelles (ce que j'appellerais la « bruxellisation » des dispositifs), dont un effet de levier augmenté dans un cadre budgétaire maîtrisé.

L'ensemble des éléments de la réforme ont été adoptés, après concertation des partenaires sociaux, par le Conseil des Ministres en juillet 2016. Nous produisons actuellement les textes légaux (ordonnances et arrêtés) qui doivent les porter.

Autre réforme : **le mécanisme du contrat d'insertion**. Il a été lancé le 1er juillet avec un succès évident auprès des employeurs publics et non-marchands sollicités. Après un appel à projets, 655 postes ont été sélectionnés et attribués à des CPAS, des OIP et des ASBL.

En 2017, le Gouvernement déploiera encore cet effort sur la base des premières évaluations pour que tout soit mis en œuvre pour que l'on donne un maximum de chances à ces jeunes qui n'ont pas trouvé d'emploi après 18 mois de recherche et d'accompagnement par Actiris.

Priorités transversales en matière d'emploi, la lutte contre la discrimination à l'embauche et la promotion de la diversité feront l'objet d'un plan ambitieux.

Nous avons, en outre, lancé **le Small Business Act Bruxellois !** Il s'agit de 77 mesures en faveur des PME et indépendants qui visent l'accompagnement à la création de starters et à une administration pro-PME, en passant par des mesures facilitant l'accès des PME au financement. Sa mise en œuvre, désormais effective, se poursuivra intensivement en 2017.

Nous allons aussi poursuivre la mise en œuvre du **Plan Régional d'Innovation** qui permettra de soutenir :

- des infrastructures et équipements de recherche ;

- et diverses installations où seront expérimentés des concepts développés dans le cadre académique mais qui ont un fort potentiel de développement économique.

La **Plateforme des incubateurs** et le **programme "Bridge"** renforceront les synergies entre les mondes académique et entrepreneurial. Quant aux **"fablabs"**, ils permettent aux citoyens de tester leurs idées.

Enfin, permettez-moi d'évoquer les « **Contrats Ecoles** ». Sur le modèle des Contrat de Quartier, ce projet veut renforcer l'attractivité des écoles bruxelloises en déficit de fréquentation, en travaillant sur l'ensemble des leviers régionaux existants et en collaboration avec les communes afin d'investir aux alentours des établissements (mobilité, espaces verts, éclairage public, équipement...) Nous démarrons avec un projet pilote qui se prolongera par un appel à projet.

Nous lancerons aussi **un plan de rénovation des écoles** via les différents leviers existants. Ce plan de rénovation sera également soutenu par une structure chargée de réaliser les petits travaux de rénovations dans les écoles. C'est un formidable projet et nous fondons beaucoup d'espoir dans les synergies et collaborations qu'il engage entre la Région, les Communautés et nos communes

## **Le Développement territorial**

En ce qui concerne le Développement territorial, nous disposons désormais d'outils nouveaux grâce à **l'Ordonnance de revitalisation urbaine**.

Cette année, les arrêtés sur les Contrats de Quartiers Durables (CQD), les Contrats de Rénovation Urbaine (CRU) et la Politique de la Ville (PdV) seront proposés. La Région disposera également, dès début 2017, d'une "Zone de Revitalisation Urbaine" (la ZRU).

2017 verra aussi :

- Le lancement d'une **nouvelle série de Contrats de Quartiers Durables**,
- L'aboutissement des **premiers programmes de Contrats de Rénovation Urbaine**,
- La mise en place des **premiers programmes pluriannuels de la "Politique de la Ville"**.

En parallèle, la mise en œuvre des **47 projets** des fonds structurels européens **FEDER 2020** se poursuivra.

Nous avançons également vers la mise en œuvre de nos **10 nouveaux quartiers**. Chacun de ces quartiers évolue à son rythme, en fonction de contraintes qui lui sont propres et dans des contextes institutionnels spécifiques.

D'ici la fin de la législature, nous aurons ainsi posé les bases du développement des sites de **Josaphat, Reyers, Delta Sud, des Casernes et de la zone du canal**. Nous aurons, par ailleurs, acquis le terrain de la **gare de l'ouest**, sur lequel nous aménagerons un parc transitoire en face de ce qui sera l'Académie des métiers du rail.

### Fonction publique

Tous ces programmes exigent aussi parfois de revoir les structures. Ainsi, en matière de fonction publique, outre la **mise en œuvre de l'accord sectoriel 2015-2016** et la **revalorisation des plus bas salaires** (par une intégration du niveau E dans le niveau D), mon gouvernement a décidé de réformer les **structures internes de l'Administration régionale**.

Il s'agissait pour nous de privilégier :

- La qualité des services orientés usagers,
- Le développement du personnel,
- Un mode de fonctionnement efficient et durable,
- Le renforcement de l'économie numérique via l'Open Data
- Et surtout, de renforcer une réelle représentativité des Bruxellois dans la fonction publique (femmes, jeunes et diversité), via une politique d'égalité des chances volontariste.

Cette politique se doublera d'ailleurs d'une lutte accrue contre toutes les formes de racisme et de discrimination dans la Région en général. La **législation anti-discrimination** du gouvernement sera aussi complétée par l'ordonnance sur l'égalité de traitement dans la fourniture de biens et services.

Mais donc, en termes de structure, nous avons décidé de regrouper certaines compétences au sein de mêmes Directions générales :

- Par exemple, une Direction générale « **ICT et Facilities** » pour les matières liées à l'informatique ;
- Ou encore « **Bruxelles International** », qui regroupera tous les acteurs bruxellois appelés à travailler avec l'Europe (la représentation permanente, les interlocuteurs FEDER, etc) et le monde.

En parallèle de cette nouvelle Direction, pour sa partie internationale, la Région se dotera aussi d'une **ordonnance-cadre de la politique de coopération au développement**. Le réseau des attachés économiques et commerciaux (AEC) a été réorganisé en vue de couvrir les pays les plus stratégiques pour la Région bruxelloise. Tenant compte du potentiel en matière d'attraction d'investissements étrangers, le gouvernement organisera également des actions spécifiques dans le cadre du Brexit.

L'Agence **Easybrussels**, récemment créée, mettra en œuvre le **Plan bruxellois de simplification des démarches administrative** pour les citoyens et les entreprises. L'ambition est de réduire d'au moins 25 % les charges administratives d'ici 2020.

Pour favoriser le suivi cohérent et opérationnel des projets urbains, favoriser les synergies et accélérer les dossiers, nous créons également de nouveaux services spécialisés.

Quant à la rationalisation des instruments économiques, le gouvernement a approuvé ce mardi l'avant-projet d'ordonnance qui permet l'intégration de trois entités (Impulse, Atrium et Brussels Invest Export) au sein d'une seule et même structure : « **L'Agence régionale pour l'économie et le commerce** ».

Enfin, je suis heureux de vous annoncer qu'aujourd'hui, « **Bruxelles-Prévention & Sécurité** » est une réalité. Après la désignation des Directions de cet OIP, les plans de personnel, les profils de fonctions ont été établis et les recrutements sont en cours.

La mise à disposition de « **Bruxelles-Prévention & Sécurité** » de membres de la police s'est matérialisée et un accord a été dégagé avec le Parquet afin de détacher un magistrat qui assure un rôle d'appui et de coordination.

Cette administration monte donc en puissance et concrétise les nombreux projets initiés depuis le début de cette législature. Je pense ici notamment à la mise en place d'un **Centre de communication et de crise régional**, la transformation de l'ERIP en une « Ecole des métiers de la sécurité » ainsi que l'accélération du projet de vidéo-protection.

### **La Mobilité**

Vous le savez, cette 1ère moitié de législature a aussi été marquée par une **situation complètement inédite : la fermeture en urgence de certains tunnels** (Stéphanie et Montgomery) pour des raisons de sécurité.

Face à cette situation difficile et ses conséquences, mon gouvernement a consenti à un investissement important et nécessaire, pluriannuel visant à rénover l'ensemble de nos tunnels routiers. Nous espérons ainsi ne plus revivre ce type de situation. En attendant, le tunnel Stéphanie est à nouveau ouvert et Montgomery sera bientôt achevé. Les **rénovations à Trône, à la Porte de Namur et dans le tunnel Rogier** ont commencé. L'an prochain, seront lancées les rénovations à la **Porte de Hal et dans les tunnels de Reyers**. En 2018, les travaux commenceront dans le **Léopold II**.

Cependant, il faut bien comprendre que ces travaux essentiels ne permettront que la rénovation de notre réseau routier alors que nous devons également **lutter contre la congestion routière**,

sous peine de réduire la qualité de vie des Bruxellois et d'amoinrir l'accessibilité de notre Région.

Voilà pourquoi mon Gouvernement se mobilise avec force pour le développement de solutions de mobilité attractives et alternatives à la voiture individuelle.

En ce qui concerne les **transports publics, mon Gouvernement est celui qui** investit le plus proportionnellement à son budget, avec pas moins de 5,2 milliards au cours des 10 prochaines années. Ils permettront :

- le renouvellement et la modernisation du **métro,**
- un nouveau **Plan bus** et de nouveaux **bus hybrides**
- **l'extension du réseau de tram.**

Parmi ces projets, je tiens à insister sur l'extension de notre réseau de métro. Nous travaillons à la réalisation du **Métro Nord-Sud entre Bordet et Albert**, avec cette année l'introduction de la demande de permis d'urbanisme et le lancement des marchés publics de travaux, nous permettant ainsi de tenir l'agenda fixé.

Au niveau de la rénovation des **stations de métro**, elle commencera par les stations « De Brouckère » et « Bourse ». Nous travaillons aussi sur la **promotion d'une nouvelle utilisation de la voiture**, qui ne doit plus passer par la possession d'un véhicule. Ainsi, le cadre législatif a été ajusté pour

les voitures partagées et d'autres projets ont été lancés favorisant le covoiturage.

Par ailleurs, nous comptons bien continuer à étendre notre **réseau cyclable** au plus près des besoins des Bruxellois et en tenant compte de l'importance d'offrir une infrastructure de qualité et sécurisée.

En parallèle, en termes de **politique de sécurité routière**, nous poursuivrons le travail pour réduire de 50% d'ici 2020 le nombre de décès et de blessés graves via, notamment, la sensibilisation permanente des groupes cibles concernés.

## **Le Logement**

Se loger à Bruxelles constitue toujours un défi pour les ménages à faibles revenus. Nous travaillons donc sur des solutions innovantes tout en continuant à mettre l'accent sur :

- l'augmentation des logements à gestion publique et à finalité sociale ;
- la rénovation des logements existants ;
- la réforme du soutien du marché locatif et du marché acquisitif ;
- le soutien des publics plus fragilisés.

Dans le cadre de la production de nouveaux logements, nous mettrons l'accent sur la **lutte contre la vacance immobilière** via :

- le renforcement des observatoires communaux ciblés sur cette problématique,
- le lancement d'un appel à projet vers les AIS afin de reconverter des étages vides au-dessus des commerces
- et le lancement d'appels à projets à destination des SISP et des communes pour acquérir des immeubles vides et des immeubles de bureaux.

Nous voulons aussi intensifier les **collaborations avec le secteur privé** pour la production de logements publics. Ainsi, le PPP lancé par la SLRB pour créer 500 logements moyens sera finalisé. Le Fonds du logement a lancé un appel à intérêt vers le secteur privé pour l'acquisition de 300 logements.

Par ailleurs, le **système AIS sera renforcé** notamment via l'établissement de zones à loyer majoré de 10% supérieur à la grille de loyer en vigueur pour les propriétaires confiant leur bien à une AIS. En outre, l'AISE va prendre en gestion ses premiers logements.

Le Gouvernement finalisera la **régionalisation du bail**. L'avant-projet d'ordonnance a été adopté en 1ère lecture en juin. De **nouvelles formes d'habitats** (la colocation, le bail étudiant et l'habitat intergénérationnel) seront désormais mieux encadrées.

Un de nos priorités est également la **lutte contre la discrimination au logement**, notamment par la mise sur pied

d'un bail glissant ou la réforme des dispositions en matière de garantie locative. En outre, il s'agira **d'évaluer l'allocation-loyer pilote** réformée et de poursuivre la mise en place d'une allocation-loyer globale, cohérente et généralisée.

Il s'agira aussi de renforcer les dispositifs existants en matière d'habitat pour certains **publics plus vulnérables** comme les victimes de violence domestiques ou les personnes handicapées. Les étudiants feront également l'objet d'une attention particulière, via la « **poursuite du Plan logement étudiant** » qui sera évalué.

Enfin, les dispositifs des PCS (projets de cohésion sociale) seront renforcés afin d'en créer de nouveaux là où il en manque.

## **Environnement**

Bruxelles doit rester belle, saine et continuer de prendre soin d'elle. Mon gouvernement s'attache donc à améliorer l'environnement au sens large et la qualité de vie de tous les Bruxellois :

- Nous voulions **renforcer le nettoyage**. Ce renforcement est désormais possible grâce à l'engagement de 300 agents dont 108 femmes.
- Nous voulons également **simplifier les collectes** dès janvier prochain (sacs blancs collectés 2 fois par semaine, sacs jaunes et

bleus collectés toutes les semaines, sacs orange sur l'ensemble de la Région).

- Nous voulons poursuivre la **concrétisation progressive du Programme d'économie circulaire** :

c) **C'est le cas par l'ouverture de RECY K** (ressourcerie) le long du canal ;

d) C'est aussi le cas par la poursuite de la **stratégie « Good Food »** (pour une alimentation locale, de qualité et respectueuse de l'environnement).

- Nous mettrons aussi en œuvre le **Plan Air-Climat-Energie**, adopté en 2016, qui doit permettre à la région d'atteindre ses objectifs en matière de lutte contre le changement climatique.

- Nous mettrons **en œuvre le 2ème Plan de Gestion de l'Eau**.

- Nous finaliserons le dispositif **de Zone de basses émissions (LEZ)** qui sera opérationnelle en 2018.

- Nous mettrons en œuvre la **nouvelle législation sur la gestion et l'assainissement des sols pollués**.

Enfin, en ce qui concerne le **survol intensif de Bruxelles**, mon Gouvernement poursuivra sans relâche son action en faveur du bien-être de tous les Bruxellois en mettant en œuvres toutes les actions à sa disposition (amendes administratives, astreintes,

exigence de concertation, etc.). Le jugement suite aux 3 actions en cessation environnementale intentées en 2016 par la Région est attendu au 1er semestre 2017.

### **Le Plan Régional de Développement Durable (PRDD) : Une vision d'avenir pour notre Région**

Je viens donc de vous expliquer ce que nous ferons au cours de cette année 2017. Le chantier est important, mais mon Gouvernement aime relever des défis pour le bien-vivre de tous les Bruxellois et entend poursuivre avec beaucoup de détermination le travail entamé depuis son installation. Mais au-delà du relevé des actions et mesures de mon Gouvernement sur lesquelles je souhaitais porter votre attention aujourd'hui, il me paraît fondamental de terminer en vous parlant aussi de ce que notre Région pourrait devenir à plus long terme.

Le **Plan Régional de Développement Durable (PRDD)**, que le gouvernement a approuvé ce mardi, est donc l'outil territorial qui va permettre de maîtriser les grands défis de Bruxelles. L'enquête publique, que je souhaite la plus large possible, sera lancée après les vacances de Noël.

Donc, il s'agit bien, au travers de ce document fondateur, de **définir la politique territoriale à l'horizon 2025 et 2040 autour de 4 axes :**

- Une production ambitieuse de logements adaptés

- Le développement d'équipements et d'un cadre de vie agréable, durable et attractif
- Le développement de secteurs et de services porteurs d'emplois, d'économie et de formation
- et L'amélioration de la mobilité comme facteur de développement urbain durable.

**L'ambition du PRDD est ainsi double :**

- maîtriser la **densification** nécessaire à l'absorption du défi démographique ;
- garantir la **mixité bruxelloise**, pour améliorer l'équité et la cohésion entre les différents territoires de la Région.

Pour ce faire, le PRDD s'attaque aux questions de mobilité et propose des solutions nouvelles sans attendre d'hypothétiques interventions métropolitaines. J'y reviendrai.

Je m'attacherai ici à présenter les 4 axes de la politique territoriale du PRDD :

Le premier axe a pour objectif **d'utiliser au mieux le territoire pour créer de nouveaux quartiers et produire des logements**. Le PRDD identifie, dès lors, avec un objectif de mixité des fonctions, le potentiel foncier et la densification du bâti sur l'ensemble du territoire bruxellois.

Et je l'ai souvent dit, il ne s'agit pas de fixer, à l'aveugle, des objectifs quantitatifs de construction de logements. Ça, tout le monde peut le faire. Le vrai enjeu, c'est de mener une réflexion intégrée sur la localisation de ces logements.

Outre la zone du Canal, 10 autres pôles de développement prioritaires sont ainsi définis en vue de bénéficier d'une intervention prioritaire et massive des pouvoirs publics :

Reyers, Josaphat, Heysel, Schaerbeek-Formation, les prisons de Saint Gilles et Forest, Otan, Quartier européen, Gare de l'Ouest, Delta, casernes d'Ixelles et Etterbeek.

Le PRDD vient ainsi confirmer le travail déjà en cours sur les pôles de développement repris dans l'accord du Gouvernement et l'enjeu que constitue le territoire du Canal.

Outre la densification au travers de ces nouveaux quartiers, le PRDD propose également comme ligne de force une densité maîtrisée du tissu urbain bruxellois.

Bruxelles, vous le savez, est, dans la perspective d'une densification, victime des limites de son territoire. Nous devons donc être créatifs pour avancer prudemment mais avec ambition vers une densification respectueuse de la qualité de vie des bruxellois : une densification maîtrisée, en somme.

Et il n'y a finalement pas 36 solutions pour densifier :

- Soit, on comble les dents creuses mais les opportunités ne sont plus infinies.
- Soit, on monte (toujours raisonnablement).

- Soit, on renforce la structure urbaine en densifiant les axes structurants.

Quoi qu'il en soit, la densification doit se faire en relation directe avec l'amélioration du transport public et la qualité des espaces publics !

La densification ne doit pas s'envisager sur un horizon trop court, elle ne doit pas brutaliser la ville. Mon gouvernement s'est engagé à réviser le RRU. Et c'est principalement au regard des possibilités de densifier que ce texte doit être évalué.

Peut-on raisonnablement envisager de densifier une ville dans laquelle la règle urbanistique de base prévoit une hauteur maximale alignée sur la hauteur la plus basse de son voisin...et ce, quel que soit l'environnement bâti (à de rares exceptions près) ? Nous devons introduire de la nuance et revenir, parfois, à la notion de bon aménagement des lieux. Les qualités d'ensoleillement, la préservation ou la création de vues, le dégagement de l'espace public, la topographie, sont autant d'éléments qui doivent intervenir dans le traitement d'un dossier densifiant.

La densification n'est pas l'exclusive d'une bonne qualité de vie. Envisageons-là de manière positive. Rappelons-nous que c'est aussi (pas que, mais aussi !) elle qui fait de Bruxelles la ville qu'elle est, avec l'intensité urbaine qu'on lui connaît.

La mixité est un autre pendant de la qualité du cadre de vie voulue par le PRDD.

Le deuxième axe du PRDD vise d'ailleurs à créer un **cadre de vie agréable, durable et attractif**. La Région doit renforcer ce qui lie les Bruxellois à leur environnement proche et ce qui contribue à la qualité de leur quotidien en développant une ville de proximité organisée autour d'un réseau dense de transports publics.

Comme je le signalais, tous les quartiers doivent disposer d'espaces verts et d'équipements (culturels, pour la petite enfance, scolaires, sportifs). Il faut donc créer ces équipements, qu'ils soient de proximité ou à dimension plus régionale. Il faut veiller à l'aménagement de ces infrastructures, de ces lieux de convivialité. Différents opérateurs et financements doivent participer à ces projets.

Le PRDD préconise également de continuer l'action des **Contrats de Quartier et des Contrats de Rénovation Urbaine** dont je vous ai déjà parlé pour réparer la ville.

Ce deuxième axe du PRDD et l'action du Gouvernement **a** ont donc clairement pour ambition d'agir pour que l'amélioration du cadre de vie contribue au maintien de toutes les catégories de population en ville et à l'attractivité urbaine.

Le troisième axe du PRDD porte sur le **volet territorial du développement de l'économie** et vise le renouveau économique de Bruxelles.

La stratégie 2025 a identifié des secteurs prioritaires afin de combiner croissance économique et création d'emplois. Le PRDD

détermine, quant à lui, **des zones prioritaires pour le redéploiement de l'emploi**, et particulièrement de l'emploi local comme la Zone d'Economie Urbaine Stimulée (ZEUS) et des pôles de développement qui favorisent la concentration d'acteurs économiques.

L'objectif est d'encourager la **localisation préférentielle d'entreprises**, de PME sur certains territoires, en fonction du type d'activités qu'elles développent.

Le PRDD crée aussi les conditions d'un développement d'une **activité économique à rayonnement international** : le tourisme, les congrès internationaux, les grands événements, l'exportation, la recherche et l'innovation qui contribuent à la notoriété de Bruxelles.

Ces domaines assurent d'importantes retombées économiques et créent de nombreux emplois pour les Bruxellois. C'est d'ailleurs, dans cette optique que le **projet NEO** sera poursuivi et confirmé avec l'adoption du PRAS relatif à la zone du Heysel.

Le **quatrième axe du PRDD** porte sur la manière de **mobiliser le territoire pour faire de la mobilité un facteur de développement durable**. Le PRDD prend des mesures fortes pour lutter contre la congestion : certaines en 2025, d'autres à l'horizon 2040.

Concrètement, un premier objectif majeur de ce 4ème axe est de **réduire la pression routière de 20% pour les déplacements entrants et sortants à l'horizon 2025**. Car ces déplacements

pèsent pour 1/3 de la mobilité bruxelloise, avec une utilisation intensive de la voiture.

Pour atteindre cet objectif, le PRDD décide de transformer les 6 principales voiries pénétrantes en boulevards urbains, d'accompagner cette réduction routière de la création de 25.000 places de parkings (P+R) à l'intérieur de la capitale et d'offrir des solutions alternatives de mobilité en transport en commun et modes actifs.

Le second objectif majeur lié à ce 4ème axe est la **poursuite du report modal** déjà engagé par les Bruxellois depuis une dizaine d'année au bénéfice des transports en commun et modes actifs. Il s'agit ici d'arriver à une diminution de 15% de l'utilisation de la voiture à l'horizon 2025.

Le PRDD prévoit donc des extensions substantielles du réseau de transport en commun, le développement des modes actifs (et en particulier le vélo dont le potentiel de croissance est un sérieux atout bruxellois), et la promotion de nouveaux usages de la voiture, dont « l'auto partage ».

Le PRDD définit également les orientations futures pour l'évolution urbaine du réseau routier, en ce compris les tunnels, avec pour ambition d'améliorer encore et toujours la qualité de vie dans la capitale.

## **Voilà pour les grandes lignes de cet ambitieux texte bâtisseur.**

Il est évident néanmoins que Bruxelles ne vit pas en vase clos : les défis propres à Bruxelles sont également des défis métropolitains, belges, et européens. Nous aurons besoin de la collaboration de chaque entité pour garantir la réussite de notre projet de ville. Les communes, la Communauté métropolitaine, l'Europe ou encore le fédéral sont autant de partenaires indispensables à la réussite de notre projet.

### **CONCLUSIONS**

Et puis, je suis persuadé que nous aurons aussi besoin de mieux nous organiser entre Bruxellois.

Nous sommes loin maintenant de cette période de l'histoire où les dividendes de la croissance combinées aux fruits de nos luttes sociales permettaient de répondre aux besoins des plus précaires d'entre nous.

Nous sommes entrés dans ce que d'aucuns n'hésitent pas à appeler une crise du modèle de l'Etat-providence.

Dans un tel contexte, il devient difficile de pouvoir promettre l'utopie d'une « société libérée du besoin » avec des individus préservés des risques de l'existence.

Notre Région, plus que d'autres, concentre l'extrême précarité propre aux modèles urbains, tout en charriant une richesse qui ne profite pas assez aux plus faibles d'entre nous.

Or, notre ambition, notre devoir et notre seule fierté au sein de ce gouvernement, c'est de pouvoir assurer la concrétisation du modèle de solidarité bruxellois.

C'est pour cela que nous réfléchissons à l'évolution des modèles d'allocations familiales, à la création d'une assurance autonomie bruxelloise et que nous créons en ce moment l'organisme qui sera le centre de la « sécurité sociale bruxelloise » (Iriscare).

Les défis sont immenses et nous connaissons un **problème de financement** global des politiques de solidarité :

- La hausse des dépenses sociales, de santé, et le ralentissement des recettes.
- Le carcan européen, normes « SEC » de déficit, d'endettement.
- Le financement insuffisant des prestations sociales transférées par la VIème réforme de l'Etat.
- Les nouvelles formes de précarités « durables ».

Une crise démographique, un flux migratoire, une économie « uberisée », etc...

Pour cela, nous devons avoir à la fois un **modèle redistributif plus efficace**, nourri par une politique fiscale juste et une

**maîtrise des matières qui sont au cœur des processus sociaux de création de solidarité et de cohésion sociale.**

C'est pour avoir cette maîtrise que je plaide pour une avancée institutionnelle digne de l'importance des compétences de la Commission communautaire commune ».

Cela demandera parfois quelques efforts mais ce qui est certain, c'est que tous les Bruxellois seront gagnants. Et pour mon gouvernement et moi, c'est ce qui compte !

Je vous remercie.

Rudi VERVOORT